

appellent encore — "la civilisation de la Corse". Or ce but humanitaire, sans doute poursuivi en toute bonne foi par bien des administrateurs, était d'autant moins accessible que nombre de fonctionnaires continentaux prétendaient combattre les vices indigènes en assurant aux leurs un entier développement (3). L'unique voie susceptible de hâter la "civilisation" parut bientôt l'instruction, véhicule des mœurs françaises. La France est la nation la plus civilisée de la terre : voilà ce que l'on se plaît à répéter dans les discours officiels et dans les distributions de prix.

Or l'intérêt que suscitaient en France et en Europe les questions de la scolarité et des méthodes d'enseignement favorisa le développement de l'instruction. Ce n'est pas que la Corse ne possédât pas depuis longtemps quelque infrastructure en matière d'enseignement. On sait que le clergé dispensait un enseignement secondaire fort utile et dans bien des cas fructueux. L'instruction élémentaire était assurée par les prêtres et les moines et malgré les déclarations qui stigmatisent l'ignorance, la paresse et le fanatisme des religieux, il n'y a pas lieu de croire que les Corses fussent à cette époque plus ignorants que leurs concitoyens du continent (4). Pour accélérer leur intégration politique l'administration tend à les persuader que, seul du territoire français, leur pays reste à l'écart de l'instruction, et donc de la civilisation. La réalité historique est bien différente ; il semble même que bien des provinces françaises n'aient pas atteint, à cette époque, le degré d'instruction des Corses dans leur ensemble (5).

La francisation, effort particulier de l'instruction

La mission de M. Mourre, chargé d'inspection en Corse, concluait en 1818 à l'urgence d'un plan global d'enseignement. En 1820, nommé inspecteur d'Académie chargé des fonctions rectorales, il se mit à la tâche avec un ardeur que Francesco Ottaviano Renucci se plaît à signaler comme une vertu rare chez les fonctionnaires continentaux en poste dans l'île. Il établit pour les deux collèges communaux d'Aiacciu et de Bastia, alors seuls établissements secondaires officiels, un règlement qualifié de sage par le même Renucci alors principal du collège de Bastia. Il multiplie les incitations, presse les moins entreprenants, imprime à l'instruction une forme efficace et une expansion générale. Il œuvre pour l'ensemble de l'île sans campanilisme apparent : sans crainte et sans excès il situe les responsabilités, dénonce les incuries ou les malveillances, tente de mettre en place les comités cantonaux pour favoriser l'instruction primaire, dirige des enquêtes sur l'état de l'instruction et crée, à l'instar du continent, une société destinée à propager l'enseignement élémentaire (6). Incontestablement, par son zèle et sa ténacité, il a mérité d'être appelé "le bon Monsieur Mourre" ou "il degno Mourre".

Il faut cependant observer que M. Mourre ne sacrifiait pas la mission politique qu'il accomplissait plus ou

moins sciemment. Pour lui, comme pour tout Français regardant la Corse de l'époque, instruire c'était civiliser. Civiliser, c'était franciser. Le développement de la langue française en Corse était la première des urgences. Une statistique de 1821 nous apprend que sur une population de 170 000 habitants, 10 000 seulement comprennent le français et que 1 000 à peine le savent parler et écrire (7). Il s'agit là d'une véritable infirmité tant morale qu'intellectuelle. Une de ses lettres est riche d'enseignements sur ce point : le Conseil général de la Corse venait de rejeter la demande d'un vote de 15 000 F en faveur de la création de trente-quatre écoles, affirmant que l'état de l'instruction était très satisfaisant et qu'il ne fallait s'occuper que de l'enseignement supérieur. M. Mourre soutient au contraire que l'instruction est dans un "état déplorable" ; les écoles qui existent sont tenues par des vicaires ou des curés auxquels leur ministère spirituel laisse peu de loisirs à consacrer à l'instruction de leurs jeunes ouailles. « Ce sont des écoles mixtes où un seul maître enseigne à la fois la lecture, l'écriture, la grammaire latine, les humanités, la rhétorique et jusqu'à la philosophie et la théologie ; l'instruction primaire se borne presque partout à la lecture et à l'écriture de l'italien ; "très peu d'instituteurs montrent la calligraphie et le calcul et aucun n'est en état d'enseigner le français" ; il faut introduire la langue française qui est "d'une grande influence sur la civilisation de la Corse." »

On le voit, la langue française est, dans ce plan d'instruction, la pièce maîtresse de l'édifice. Elle est, à l'exclusion de l'italien, associée au redressement moral du pays. Écrivant au préfet Eymard, le 28 mai 1820, il affirme que si les écoles d'enseignement mutuel ne dispensent que la lecture, l'écriture et l'arithmétique, elles ne peuvent changer les mœurs. Elles doivent répandre "la connaissance de la langue française et la saine morale". On apprend, dans la même lettre, ce qu'il entend par l'enseignement moral : il projette, en effet, de composer à l'usage des jeunes Corses une sorte d'almanach comprenant des notions sur l'agriculture, l'industrie et surtout la culture de l'olivier, de la vigne, des prairies artificielles, du lin, chanvre, coton, vin, savon, cuir, etc. Il y adjoint les faits les plus intéressants de l'histoire de France, quelques fables de La Fontaine et les mots célèbres "de nos bons Rois et de nos grands hommes".

Dans un tel plan, point d'hypocrisie. Il ne s'agit point d'émanciper les Corses par la culture intellectuelle ou de les pousser à l'héroïsme ou à la sainteté par l'élévation morale, mais de les rendre industriels, et par-là respectueux de la France et de la Monarchie. C'était là le comportement normal chez un haut fonctionnaire, mais assorti de qualités assez rares chez ceux que les Corses pouvaient connaître pour que M. Mourre apparût comme un parangon de bonté. Un extrait de la lettre citée plus haut dépeint les moyens et le style de l'inspecteur. Après avoir affirmé que l'instruction répandue dans la masse du peuple combat l'esprit de révolution, que c'est elle

qui tuera en Corse les préjugés affreux, il certifie que "tous les moyens matériels (8), les seuls qu'on ait employés jusqu'à présent, n'ont eu et n'auront jamais aucun succès. Ne serait-il pas plus naturel et plus convenable, quand on se propose de changer les mœurs d'un peuple, d'employer de préférence les moyens moraux ?".

Moyens matériels ? Moyens moraux ?

La mise en œuvre de ces moyens "moraux" inspira à l'inspecteur deux sortes de mesures. Les unes, procédant d'une volonté de persuasion et d'incitation, récompensaient les enseignants qui se souciaient de propager la langue française (9) ; les autres, autoritaires, visaient à imposer cette langue dont l'implantation était gravement compromise par l'insuffisance et l'irrégularité des relations avec la France d'une part, les habitudes culturelles de la Corse d'autre part. Toute la vie administrative et judiciaire elle-même était alors fortement marquée de l'empreinte italienne ; la substitution du français à l'italien comme langue officielle n'était pas entrée dans les faits (10).

Pragmatique, M. Mourre sut prendre des mesures radicales pour détourner les Corses de leurs langages traditionnels :

L'enseignement était aux mains des ecclésiastiques, curés et desservants. Aussi résolut-il de n'admettre aux fonctions ecclésiastiques que les candidats qui auraient satisfait à un examen de langue française. S'assurant le concours de l'Evêché, il établit à cet effet une commission d'examen (11). Les résultats en sont édifiants. Le *Journal de la Corse* du samedi 22 mars 1823 nous apprend en effet que sur vingt-huit candidats examinés, seuls furent approuvés définitivement "comme ayant fait preuve d'une connaissance suffisante de la langue française" ; dix-huit sont reconnus comme "ayant fait preuve de quelque connaissance de la langue française" et approuvés sous la condition formelle de se présenter de nouveau avant d'être admis, les uns au diaconat, les autres à la prêtrise". Quant aux sept autres, ils furent rejetés à l'unanimité "comme n'ayant aucune teinture de la langue nationale", tare rédhibitoire ! Deux d'entre eux furent en outre fustigés "comme ayant ajouté à leur faiblesse d'avoir copié sur leur voisin" !

L'existence même d'une telle mesure montre que rien n'aurait été négligé pour franciser la Corse. Cependant, l'obstacle majeur ne semble pas avoir été une résistance farouche de la population : la francisation, en effet, lui apparaissait sous les dehors flatteurs de la promotion sociale. Il faut plutôt chercher l'explication du délai apporté à l'assimilation dans la volonté même des autorités qui, décidément, préféraient les "moyens matériels" aux "moyens moraux" pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les nobles considérations qu'étaient avantagusement les discours officiels ; dans une lettre de M. Mourre du 9 avril 1820 et qui proposait la création d'une école de Frères dans les communes sûres d'ac-